



Mairie de NANTEAU SUR LUNAIN 77710

☎ : 01.64.29.00.20.

Mail : mairie-nanteau@orange.fr

🌐 : www.nanteau-sur-lunain.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Arrondissement de Fontainebleau

Canton de Nemours

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2026 – 20H

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
30/2026	BUDGET N° 520 00 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 -	
31/2026	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - M57 - BUDGET N° 520 00	14 Voix POUR 1 Abstention
32/2026	VOTE DU BUDGET EAUX 2026 - M49 - BUDGET N° 522 00	A l'UNANIMITÉ
33/2026	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE	A l'UNANIMITÉ
34/2026	CRÉATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)	A l'UNANIMITÉ
35/2026	PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CCID	A l'UNANIMITÉ
36/2026	NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES	A l'UNANIMITÉ
37/2026	CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES	A l'UNANIMITÉ
38/2026	DÉSIGNATION ELU RÉFÉRENT FORET-BOIS	A l'UNANIMITÉ
39/2026	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77	A l'UNANIMITÉ
40/2026	DESIGNATION D'UN ÉLU ET D'UN AGENT COMMUNAL COMME DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE - CNAS	A l'UNANIMITÉ
41/2026	ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUX COMITES DE BASSIN DE L'EPAGE	A l'UNANIMITÉ
42/2026	GROUPEMENT DE COMMANDES SDESM EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC 2027 - 2030	A l'UNANIMITÉ

Affiché le 13/04/2026

A partir du 1^{er} juillet 2022, les comptes rendus de réunion sont remplacés par des procès-verbaux.

Ce qui change : Suite à la 1^{er} réunion du conseil municipal :

- Délibération signée par le maire et la secrétaire de séance
- Liste des délibérations indiquant le vote pour chacune à afficher sur les panneaux
- Délibérations mises à disposition en version papier au public

A la 2^{ème} réunion du conseil municipal :

- Procès-verbal de la 1^{ère} réunion : Il doit être approuvé par le conseil municipal puis signé par le maire et la secrétaire de séance et mis sur le site internet de la commune. Il peut être affiché également sur les panneaux.
- Un exemplaire papier sera mis à la disposition du public en mairie
- Puis procédure identique à la 1^{ère} réunion

